

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUILLET 2017

Le quatre juillet deux mil dix sept à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqué le 27 juin 2017, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence RIGUET, Maire

Date d'affichage de la convocation : 28 juin 2017

Nombre de conseillers : 27
Exercice : 27
Présents : 19
Votants : 26

N° ordre : 2017/76

Sont présents : MM. Laurence RIGUET. Nathalie FABBRI. Benoît BARANGER. Cyril MOLESINI. Patrick SICLET. Jacques PIEDOUE. Moïsette REFRAY. Sylvie JACOB. Yves LEROY. Nadine LEROYER. Catherine ECHAPT. Jean-Marc TRESSEL. Bertrand MARCHESSEAU. Marie-Aude BOURDIN. Michel PERROCHON. François ROUSSEAU. Régis GIMENEZ. Damien LORIEUX. Monique MESLET.

Sont absents et ayant voté par procuration :

Madame Catherine TENDRON à Madame Moïsette REFRAY
Madame Magali L'HERMITE à Monsieur Michel PERROCHON
Monsieur Jacky FORASTIER à Monsieur Jean-Marc TRESSEL
Madame Delphine DUTHIL-DEBRAY à Monsieur Benoît BARANGER
Madame Laëtitia BOISSEAU à Madame Nadine LEROYER
Madame Chantal SOULIER à Monsieur Régis GIMENEZ
Monsieur Guy WIESENER à Monsieur François ROUSSEAU

Est absent excusé : Monsieur Mickaël CREIS

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Moïsette REFRAY est désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

L'assemblée ainsi composée :

OBJET : RÉVISION DES TARIFS DE LA PATINOIRE MUNICIPALE DE BOURGUEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-1,

Vu la délibération en date du 3 juillet 2012 portant tarification de la patinoire municipale de Bourgueil,

Vu la délibération en date du 26 mars 2013 validant un tarif comité d'entreprise,

Vu la délibération en date du 4 avril 2017 validant les nouveaux tarifs appliqués aux clubs sportifs hors communes et aux particuliers pour la location de la piste glace,

Vu les propositions du comité patinoire en date du 1^{er} juin 2017,

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, par 26 voix POUR

ADOpte les tarifs de location de la patinoire municipale tels qu'ils sont présentés ci-dessous :


LIBELLE	TARIFS à compter du 1er septembre 2017
<u>Adultes</u>	
Entrée avec patins	
- l'unité	5,50 €
- le carnet de 10 entrées	45,00 €
Entrée sans patin	
- l'unité	3,50 €
- le carnet de 10 entrées	30,00 €
<u>Jeunes jusqu'à 18 ans plus étudiants avec présentation de la carte d'étudiant et demandeurs d'emploi avec présentation d'un justificatif</u>	
Entrée avec patins	
- l'unité	3,50 €
- le carnet de 10 entrées	30,00 €
Entrée sans patin	
- l'unité	2,50 €
- le carnet de 10 entrées	20,00 €
<u>Comité d'entreprise</u>	
Entrée avec patins	3,00 €
- sous réserve d'une convention	
<u>Groupes venant en séances publiques</u>	
Entrée avec patins pour 15 personnes minimum	
- l'unité	3,00 €
- 2 accompagnateurs	entrée gratuite
<u>Scolaires hors Bourgueil (par classe de 25 élèves minimum)</u>	
Forfait 1h Adultes-Enfants avec patins	
- l'unité	1,60 €
Forfait 2h Adultes-Enfants avec patins	
- l'unité	2,50 €
<u>Affûtage patins</u>	
- ESB Patinage/Hockey et autres sports de glace (adhérents)	2,50 €
- autres usagers	3,50 €
<u>Location de la piste glace</u>	
- Piste glace par des particuliers	150 € les 2 heures
- Clubs sportifs hors communes	120 €/1 heure
	200 €/2 heures
	260 €/3 heures
	300 €/4 heures
- Surfaçage l'unité	30 €
<u>Location de la patinoire</u>	
Evènement particulier (location patinoire + mise en place tapis + hall accueil de la salle des fêtes)	2 800 €
Caution	1 400 €
Acompte (50 % du montant de la location)	1 400 €

FIXE la date de mise en application à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

IMPUTE les recettes correspondantes à l'article 70631 du budget de la commune.

Fait et Délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour Copie Conforme,
BOURGUEIL, le 11 juillet 2017
Le Maire,

Laurence RIGUET



Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en sous-préfecture le :

Publié ou Notifié le :

Accusé de réception en préfecture
037-213700313-20170704-20170704-D76-DE
Date de télétransmission : 17/07/2017
Date de réception préfecture : 17/07/2017

